

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3387

présenté par

M. Benbrahim, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	350 000 000	0
Service public de l'énergie	0	350 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>350 000 000</b>	<b>350 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à augmenter le budget du Fonds chaleur, afin de porter les autorisations d'engagement du Fonds chaleur.

Les montants actuellement alloués au Fonds chaleur demeurent très en deçà des besoins réels liés à la décarbonation du secteur.

La chaleur représente près de la moitié de la consommation énergétique nationale, dont plus de 60 % reste encore d'origine fossile. Pourtant, des solutions renouvelables et matures existent – réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique, biomasse, combustibles solides de récupération (CSR). Leur déploiement massif est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques et soutenir la souveraineté énergétique des territoires.

Ces filières, compétitives à long terme, nécessitent néanmoins un accompagnement public pour faire face à la volatilité des prix des énergies fossiles. Or, le niveau actuel du Fonds chaleur ne permet pas de financer qu'une fraction des projets déposés : en 2025, seuls une trentaine sur les 90 projets présentés à l'ADEME pourront être soutenus. Le budget a par ailleurs été réduit de 20

---

millions d'euros par rapport à 2024, soit l'équivalent de deux réseaux de chaleur urbains représentant entre 50 et 100 GWh chacun.

Cette contraction budgétaire a conduit à une baisse de 20 à 30 % des aides en investissement, alors même que les projets deviennent plus complexes et que la demande territoriale s'intensifie. Un maintien, voire une nouvelle diminution des enveloppes en 2026, se traduirait par un arrêt de nombreux projets, un découragement des collectivités déjà engagées et un recul de la trajectoire nationale de décarbonation.

Cet effort budgétaire, loin d'être une dépense, constitue un investissement à fort retour socio-économique :

- chaque euro de soutien public déclenche en moyenne 3 euros d'investissement privé dans les territoires ;
- le fonds chaleur demeure le dispositif le plus performant en coût d'abattement carbone, avec 51 € par tonne de CO<sub>2</sub> évitée.

Partant du postulat que le Fonds chaleur a été abondé à hauteur de 800 millions d'euros, cet amendement propose un abondement raisonnable dans le contexte budgétaire actuel de 350 millions d'euros, portant ainsi le montant total du fonds à 1,15 milliard d'euros. Le présent amendement a pour objet de formaliser cette proposition.

Cet amendement a été travaillé avec le SER.

Afin de répondre aux exigences constitutionnelles et organiques de recevabilité financière, il est proposé d'opérer le mouvement de crédits suivants :

Majoration de 350 millions d'euros en AE et CP les crédits de l'action 12 « ADEME » du programme n°181 « Prévention des risques » par la minoration à due concurrence de ceux de l'action 11 « Soutien dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain » du programme n°345 « Service public de l'énergie »

En l'espèce, ce mouvement ne sert qu'à assurer la recevabilité de cet amendement et nous ne souhaitons nullement minorer les crédits de l'action 11 du programme 345 et demandons par conséquent au Gouvernement de lever le gage ou de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.